



Certificat de conformité

Nr. 2019-05-4702-12

Par le présent document, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), CH-8152 Glattbrugg, certifie que l'entreprise

KFS Kanal-Service AG
CH-4702 Oensingen

répond aux exigences fixées par la directive VSA «Assurance qualité lors des travaux de remise en état et d'assainissement de canalisations non visitables» (QUIK) en ce qui concerne le système sous-mentionné. La portée des tests effectués, les résultats des examens en laboratoire d'analyses portant sur l'objet à tester et l'échantillon, ainsi que le certificat d'assurance-qualité sont conformes aux prescriptions de la directive QUIK, version 2002.

Système examiné:

Gaine «KFS-Liner» Warmhärtung

Domaine d'application:	Assainissement public / non visitable	
Description du produit:	Résine:	GREMOPAL 560.30 TG
	Durcissement:	BCHPC-40-SAQ 1
	Accélérateur:	TBPIN
	Matériau porteur:	Polyester Nadelfilz Rödgers Solta@Liner
	Feuille intérieure:	Polyurethan, épaisseur 0.5 mm
	Preliner:	Polyethylen

Ce certificat de conformité engage l'entreprise susmentionnée à respecter en permanence les dispositions fixées dans la directive QUIK et dans les normes en vigueur en ce qui concerne les exigences et l'assurance-qualité. Le présent certificat de conformité se fonde sur le rapport d'évaluation du système n° 2010-04-4702-02 du 13 avril 2010 et le « Prüfbericht über die Erneuerung des VSA-Eignungsattests » n° 2019-05-4702-12 du 15 juillet 2019.

Ce certificat de conformité a été délivré le: 15 juillet 2019
Ce certificat de conformité est valable jusqu'au: 31 mai 2022

**Association suisse des professionnels
de la protection des eaux**

Stefan Hasler
Directeur

**Pour la commission
d'experts QUIK**

Hans Ulrich Gränicher
Président de la commission